



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le **25 JUIL. 2023**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le maire
7 route de Bessières
31140 MONTBERON

Objet : Avis de l'État sur le projet de révision du PLU arrêté de la commune de Montberon.
P.J : 1.

Le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Montberon a été arrêté par délibération du conseil municipal du 1er avril 2023 et transmis le 28 avril 2023.

Suite à la consultation des services de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, il apparaît que le projet de plan local d'urbanisme proposé par la commune de Montberon porte un parti d'aménagement intéressant, peu consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers et recherchant une réponse adaptée aux différents enjeux de développement durable présentés par la commune. Cependant, sa dimension opérationnelle et sa lisibilité concrète nécessitent d'être précisées sur certains points, et particulièrement :

- anticiper l'accueil de population dans le tissu urbain en utilisant les outils opérationnels du PLU (recours à une OAP « densification ») ;
- afficher dans le PADD les ambitions communales de diversification de l'offre de logements visant à encourager la mixité sociale ;
- approfondir la traduction réglementaire des enjeux agricoles et environnementaux ;
- intégrer un volet sur les énergies renouvelables dans les pièces opérationnelles et réglementaires du PLU.

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-dessus, j'émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme présenté par la commune.

Cet avis de synthèse ainsi que les avis des différents services devront être joints au dossier d'enquête publique et transmis au commissaire enquêteur.

Les services de la direction départementale des territoires restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et en particulier pour échanger quant aux modalités de prise en compte des observations et demandes formulées à l'issue de l'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe
la Sous-préfète à la ville

Hélène LESTARQUIT